



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision de la Convention Collective Croix-Rouge Française (CRF)

La Fédération Santé et Action Sociale CGT ne valide pas une politique du moins pire positionnant les salariés comme une variable d'ajustement et rappelle que les règles de négociation ont été ajustées au fil du temps afin de répondre aux demandes des signataires potentiels.

En proie à des difficultés économiques, la Croix-Rouge Française, employeur relevant de l'économie sociale, a décidé de faire porter sur ses salariés l'effort de redressement, en proposant une révision de sa Convention Collective.

Les Organisations Syndicales sont priées d'accepter cette révision : dans le cas contraire, la Croix-Rouge Française procédera à la dénonciation totale de sa Convention !

Le chantage de la nouvelle présidence de la Croix-Rouge Française fait fi du peu de dialogue social constructif qui était instauré !

Pour l'entrée dans son mandat, le nouveau Président offre gracieusement une remise de 500 000 euros sur le total des montants prévus pour cette révision.

« Pif , pouf », on y retourne : quelques articles passeront ainsi à la trappe !!!.

La CGT refuse ce qu'il faut bien appeler un chantage et ne sera pas signataire de cette révision qui ne comporte que des « moins ». Citons comme principaux articles :

- D'ici 1 an, la fin du congé allaitement : **Atteinte aux droits des femmes**,
- La suppression de la récupération des jours fériés qui tombent sur un jour de repos, les salariés travaillant en cycle seront épargnés,
- Une diminution des indemnités de départ en retraite. Il faudra avoir 36 ans d'ancienneté pour prétendre à une prime équivalente à 6 mois de salaire ; quelle largesse ! **quid de la reconnaissance de la pénibilité ?**
- Une reprise d'ancienneté de 60% au lieu de 100% jusqu'alors,
- Un nouveau mode de calcul des congés payés pour les salariés en arrêt maladie ! Concrètement, cela se traduira par la suppression d'un jour de congé à partir de 2 mois d'arrêt. **Cela porte atteinte aux salariés en maladie**,
- Une uniformisation du barème kilométrique, **les salariés de l'aide à domicile en seront les premières victimes (bas salaires et emplois précaires)** s'ils possèdent des véhicules de plus de 5CV.

La CGT rappelle que le déficit de la Croix-Rouge Française trouve sa source :

- dans l'insuffisance des financements publics, qui asphyxie peu à peu notre secteur,
- dans la gestion hasardeuse de l'association, entre reprises de structures et plans sociaux,
- dans sa stratégie managériale et organisationnelle : la très dispendieuse mise en place d'un échelon régional de ses services généraux n'a jamais été financée, ni même compensée par une diminution des charges du siège (qui au contraire n'ont cessé de croître). Les établissements de la Croix-Rouge ont porté seuls le coût de cette régionalisation, creusant par là-même le déficit dont il est question aujourd'hui.

Accepter cette révision, c'est admettre que les salariés y sont pour quelque chose. Or, les salariés de la Croix-Rouge sont loin d'être des privilégiés et sont même dans leur grande majorité des « bas salaires » (aides à domicile, agents de service, aides de vie, aides-soignantes, employées de crèche, etc.) peu reconnus malgré un travail de qualité auprès de publics fragiles.

LA CGT REFUSE QU'UNE FOIS ENCORE, CES PERSONNELS SERVENT DE VARIABLE D'AJUSTEMENT.

LA CGT DEMANDE À LA CROIX-ROUGE DE PRENDRE SES RESPONSABILITÉS ET DE RÉDUIRE SES DÉFICITS :

- en stoppant la dérive inquiétante de ses frais de réseau,
- en sollicitant les pouvoirs publics pour une meilleure reconnaissance des activités.

Dans cette révision, la Croix-Rouge Française en a profité pour faire passer une expérimentation du travail en 12 heures.

Cela interroge sur leurs véritables intentions !!!

Fait à Montreuil, le 24 octobre 2013

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil
Cedex

312

Tél : 01.55.82.87.88

Fax : 01 48 57 56 22

E-Mail :
com@sante.cgt.fr